

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
11/06/2019	23/07/2019	2019-4057

### 1. Intitulé du projet

Transferts de sables Herbaudière-Linière

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Chambre de Commerce et d'Industrie Vendée (CCI)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

VALENTINI Anthony - Directeur Général

RCS / SIRET

18850049000019

Forme juridique

7381 - Organisme  
consultaire

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13. Travaux de rechargement de plage	Tous travaux de rechargement de plage.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à :

- réaliser une extraction des sables au niveau de la plage de l'Herbaudière au droit de la digue Ouest afin de retirer les matériaux susceptibles d'entraver le chenal (20 000 - 30 000 m<sup>3</sup> pour la première opération puis entre 10 000 à 20 000 m<sup>3</sup> tous les 2 à 4 ans) ;
- transporter par voie terrestre les matériaux extraits jusqu'au site de rechargement ;
- réaliser le rechargement des matériaux extraits sur le haut de plage de la Linière à l'Est immédiat du port. Le rechargement devra être effectué selon un profil et une cote définie.

Il est prévu de renouveler l'opération tous les 2 à 4 ans, selon le transit sédimentaire en place, sur une période de 10 ans (soit jusqu'en 2029).

Selon la fréquence des opérations et de la dynamique du transit sédimentaire, les volumes mis en jeu se situeront entre 10 000 et 20 000 m<sup>3</sup> par opération.

Le volume total maximum sur 10 est estimé à 80 000 m<sup>3</sup>.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif des opérations est de maintenir les accès au port de l'Herbaudière. En effet, la digue Ouest du port est aujourd'hui saturée en sable sous l'effet du transit littoral naturel. Ce sable vient ensuite s'accumuler dans le chenal d'accès au port.

Par ailleurs, l'accumulation de sable provoque des envols vers le terre-plein, nécessitant un entretien des voiries afin d'éviter que les activités portuaires ne soient perturbées.

Les sables sont utilisés pour un rechargement de plage à l'Est du port, dont l'objectif est de recréer sur l'emprise une plage sèche afin de contribuer à la protection des ouvrages (atténuation des houles) et restituer le caractère balnéaire du site.

Des rechargements équivalents ont déjà été autorisés et réalisés en 2002 (22 000 m<sup>3</sup>) et 2012 (8 000 m<sup>3</sup>).

En 2017, un rechargement a été effectué par refoulement des matériaux issus du dragage du chenal (par conduite), pour un volume d'environ 2 250 m<sup>3</sup>.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La mise en œuvre du rechargement est prise en charge par un transfert mécanique des sables.

Le cycle de rechargement est le suivant :

- prélèvement de sable à la pelle mécanique sur la plage de l'Herbaudière- chargement de tombereau / tracto-bennes ;
- transport par la route par tombereaux / tracto-bennes des sables jusqu'à la zone de rechargement sur la plage de la Linière (en rotation) ;
- déchargement des tombereaux / tracto-bennes sur la zone à recharger, à l'avancement ;
- régalaage des matériaux sur la zone rechargée.

Comme cité précédemment, les opérations seront renouvelées tous les 2 à 4 ans sur une période de 10 ans (soit jusqu'en 2029).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les transferts de sable permettront de maintenir les accès pour la navigation au niveau de l'entrée du port de l'Herbaudière tout en réalimentant la plage de la Linière, afin de recréer une plage sèche contribuant à la protection des ouvrages et restituant le caractère balnéaire du site.

Les sables déposés, qui auront été préalablement nivelés/ terrassés, seront ensuite remobilisés naturellement par les courants et vagues et viendront nourrir l'ensemble de la plage de la Linière, actuellement soumise à l'érosion.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération de prélèvement / rechargement de sables est soumis à :

- une autorisation de circulation sur le domaine public maritime;
- une évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura2000 (cf. Annexe 20).

Les opérations n'apparaissent pas soumises à un régime déclaratif selon le code de l'environnement (ART.R214 et suivants) (cf. Annexe 17). En effet, les extractions/ rechargements s'effectuent en haut de plage hors marée sur un site ne présentant pas d'enjeu écologique. Ces opérations ne sont pas en contact direct avec le milieu marin et n'ont pas d'incidence directe sur le milieu marin. Le projet n'est donc pas concerné par la rubrique 4.1.2.0. (échange avec la DDTM 85 lors de la réunion du 29/03/2019; cf. Annexe 15). Les travaux seront réalisés à marée basse sur le haut de l'estran. A titre d'information, le coût prévisionnel des travaux (stade AVP) est estimé entre 160 000 € H.T (20 000 m3) et 240 000 €H.T. (30 000 m3).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de sables concerné par l'opération initiale (novembre 2019) = (estimation basée sur levé topographique)	20 000 - 30 000 m3 pour l'opération initiale (novembre 2019)
Volume de sables concernés par les opérations futures=	10 000 m3 pour une opération renouvelée tous les 2 ans 20 000 m3 pour une opération renouvelée tous les 4 ans
Volume total sur 10 ans =	entre 70 000 et 80 000 m3

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Port de plaisance de l'Herbaudière  
85330 Noirmoutier-en-l'île

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02° 17' 54" O Lat. 47° 01' 32" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 02° 18' 04" O Lat. 47° 01' 36" N

Point d'arrivée :

Long. 02° 17' 44" O Lat. 47° 01' 29" N

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à l'intérieur d'une ZNIEFF de type II " Île de Noirmoutier " (520012228) d'une superficie de 9 300,54 ha. Cette ZNIEFF constitue un ensemble de milieux remarquables comprenant des rochers littoraux, des vasières littorales, des cordons dunaires... Dans la partie intertidale, de l'anse du Gois à l'anse de Brémaud (zone non comprise dans le site de projet), l'estran est recouvert d'herbiers de zostères jouant un rôle fonctionnel reconnu. (cf. Annexe 8)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé sur la commune littorale de Noirmoutier-en-l'Île située dans le département de la Vendée en région Pays de la Loire. (cf. Annexe 2).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de prélèvement des sables est situé dans le périmètre de protection du monument historique "Dolmen de l'Herbaudière" situé à l'Ouest de la zone. (cf. Annexe 9)  En outre, les sites longent une zone de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA) couvrant toute la commune de Noirmoutier-en-l'Île.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites de prélèvement / rechargement de sables sont situés dans le site RAMSAR "Marais-Breton, Baie de Bourgneuf, Île de Noirmoutier et Forêt de Monts" (FR7200046) (cf. Annexe 10)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Noirmoutier-en-l'Île est située dans un Territoire à risque important d'inondation (TRI), notamment au niveau des marais salants. Le site d'étude n'est pas concerné. En outre, la commune est soumise au PPRI Ile de Noirmoutier approuvé le 30/10/2015.  Le territoire communal concerné par le site d'étude n'est pas soumis à un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones d'emprises du projet ne sont pas localisées sur des sites ou des sols pollués, d'après les bases BASIAS et BASOL. (cf. Annexe 13). Le site en activité le plus proche "GENDRON Jean-Paul/ Entretien et réparation de bateaux" se situe à environ 180 m au Sud de la zone de la zone de prélèvement et environ 390 m à l'Ouest de la zone de rechargement. Les analyses réalisées en 2019 sur les sédiments (6 stations) ne montrent aucune contamination. (cf. Annexe 7).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est concerné en parties par la zone de répartition des eaux "Nappe calcaire et grès de l'île de Noirmoutier". (cf. Annexe 11)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage le plus proche est le captage de la Vérie situé sur la commune de Challans (> 35 kms).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche "La plage de Luzeronde et les dunes" se situe à plus de 1,2 km au Sud du site de prélèvement des sables. (cf. Annexe 12).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Annexe 6. Le site d'étude est situé dans les sites Natura 2000 "Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts" (ZPS - FR5212009 et ZSC - FR5200653). Le site d'étude se situe à proximité des sites Natura 2000 marins suivants (350m): la ZPS "Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf" (FR5212014); la ZSC "Estuaire de la Loire Sud - Baie de Bourgneuf" (FR5202012).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche "Le site de l'ancienne abbaye de la Blanche" se situe à environ 400 m à l'Est de la zone de rechargement des sables. (cf. Annexe 12).

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>  Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
 Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
 Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La quantité de sables prélevée au niveau de l'Herbaudière (20 000 -30 000 m3 puis entre 10 000 m3 et 20 000 m3 tous les 2 à 4 ans) sera transférée intégralement au niveau de la Linière.
 Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>  Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux passages de caractérisation des enjeux biologiques ont été effectués: 29 mars 2019 pour les oiseaux hors période nuptiale et 9 mai pour la flore et les habitats (cf. Annexe 19). Les zones de prélèvement et de rechargement n'accueillent pas de sensibilité particulière. Des oiseaux hivernants ou en migration pré- nuptiale sont observés sur site en mars mais leur présence n'est pas restreinte au secteur d'étude. 4 stations d'études de la faune benthique ont été réalisées en 2019 et ne révèlent pas d'enjeu spécifique (cf. Annexe 7).
 Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude ne possède pas d'enjeu localisé susceptible d'être impacté au vu de la nature du projet. Par ailleurs, le projet n'est pas de nature à avoir des incidences sur les sites Natura 2000 marins à proximité. (cf. Annexe 20).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nota : le projet se situe en-dehors de toute zone remarquable (cf annexe 18). Les engins pourront circuler au niveau de l'accès à la zone de prélèvement, en limite extérieure de l'espace remarquable de la pointe de l'Herbaudière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Noirmoutier-en-l'Île est soumise à un PPRNL approuvé en octobre 2015. D'après ce PPRNL, le site d'étude n'est soumis à aucun aléa de submersion marine. En revanche, le site est exposé aux chocs mécaniques. Les transferts de sables se feront par voie terrestre.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les transferts de sables se feront par voie terrestre par l'intermédiaire de tombereaux / tracto-bennes. Les engins emprunteront des voies goudronnées existantes. Le tracé entre les deux sites représente une distance d'environ 800m. Le tonnage et la dimension des camions seront adaptés afin de ne pas endommager les routes et espaces empruntés. Les travaux seront contraints aux périodes pendant lesquelles la marée sera suffisamment basse pour rendre accessible aux engins les zones d'extraction et de rechargement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les engins de chantier seront sources de bruit (circulation, manoeuvre...) comme pour toute réalisation de travaux. Les travaux sont prévus initialement pour novembre 2019, soit hors période touristique (mai à septembre), puis tous les 2 à 4 ans hors période touristique (en-dehors de la période mai à septembre). Par ailleurs, les travaux se dérouleront en horaire de journée (7h-18h) hors weekends et jours fériés. Les activités du port génèrent déjà du trafic.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux est susceptible d'engendrer des vibrations qui seront localisées uniquement au niveau des zones de circulation et des zones de prélèvement / rechargement des sables.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des nuisances classiques d'émissions de gaz à effet de serre et de poussières liées au trafic des engins et des travaux sont prévues. Des prescriptions de maîtrise de ces pollutions seront imposées, le cas échéant, aux entreprises. Ces émissions seront temporaires et ne dureront que la durée des travaux (estimée entre 3 et 4 semaines). Le nombre d'engins estimés à ce stade par poste est le suivant : 2 pelles mécaniques sur la zone d'extraction, 4 tombereaux/ tracto-bennes en rotation pour le transport et 2 chargeurs pour la zone de rechargement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Une expertise naturaliste (inventaire faune flore habitat) a permis d'identifier les sensibilités relatives aux espèces et aux habitats sur le site.

Les principes suivants sont retenus lors du déroulement du chantier :

- Préserver les espaces dunaires (pas de circulation des engins hors accès prévus) ;
- Préserver les laisses de mer (en évitant la circulation sur les laisses lorsqu'elle peut être évitée).

Le suivi (faune/flore et topographique) sera prolongé sur une base annuelle.

Le plan des accès prévus à ce stade est présenté en Annexe 16.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet répond à des objectifs d'intérêt général = limiter l'ensablement du port qui nuit aux activités et compenser en partie et localement les problématiques d'érosion de la plage de la Linière.

Les opérations de transfert d'Ouest en Est reproduit en quelque sorte le transit naturel qui existait auparavant de la construction du port, qui joue actuellement le rôle d'épi.

Donc au regard du formulaire rempli, de l'environnement des zones d'extraction et de rechargement (en haut de plage le long d'ouvrages anthropiques de défense), des inventaires/ terrains qui n'ont révélés aucune sensibilité environnementale, nous estimons ainsi qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Qualité des sédiments et peuplements benthiques à l'Herbaudière
Annexe 8 : Espaces naturels remarquables
Annexe 9 : Patrimoine culturel
Annexe 10 : Site RAMSAR
Annexe 11 : Zone de répartition des eaux
Annexe 12 : Sites classés et inscrits
Annexe 13 : Données sites et sols pollués
Annexe 14 : Géologie
Annexe 15 : CR de réunion du 24 mars 2019
Annexe 16 : Plan des accès et circulations potentiels
Annexe 17 : Note loi sur l'eau. Annexe 18 : Espaces remarquables
Annexe 19 : Note milieux naturels/ relevés faune-flore. Annexe 20 : déclaration simplifiée d'évaluation d'incidences Natura 2000

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le

Signature

**A. VALENTINI**  
Directeur Général



